L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 22 NOVEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Lamatinière.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 NOVEMBRE.

ELECTION CONTESTÉE.

M. MARIGNY CONTRE M. FERRET.

Nos lecteurs savent déjà les bases sur lesquelles repose la pétition de M. Mandeville Marigny contestant l'élection de M. James F. Ferret, et la réponse de ce dernier divisée en deux parties dont la première alléguant une exception de droit et la seconde renfermant un exposé de motifs semblables à ceux contenus dans la pétition du demandeur.

Les pétitionnaires sur l'exception ont eu leur bref devant le juge de la 1re cour de district. M. Marigny était représenté par son avocat M. John R. Grymes, et M. Ferret par un autre membre éminent du barreau, M. Rosselius.

M. Rosselius a fait observer à la Cour que le seul point à résoudre était celui ci : La pétition de M. Marigny est elle basée sur des motifs exposés dans la loi? (L'avocat du défendeur demande lecture de la pétition et de la réponse, et cite brièvement les lois sur lesquelles se fonde la pétitionnaire.) La section 3 de la loi de 1846, et M. Rosselius croit annulée par la loi de 1847, déclare que lorsqu'une élection est contestée, les commissaires doivent procéder aussitôt publiquement ces enquêtes en présence de tous ceux qui voudront assister à cette opération, et rédiger ensuite leur procès-verbal.

La seconde loi est celle de 1847 qui règle les élections dans les paroisses d'Orleans et de Jefferson. La quatrième section renferme des instructions formelles sur la manière de dépouiller le scrutin, mais ces *instructions formelles* décrétées après la loi de 1846 n'abrogent elles pas virtuellement cette dernière?

La section 15 porte que les commissaires devront ouvrir la boîte dès que l'élection sera terminée et faire un tableau double, etc., comme le veut la loi. La section 17, d'une autre part, laisse *durée* de tems à accorder aux commissaires pour faire leurs retours. Ce sont les seules dispositions que renferme la loi de 1847 qui traite spécialement du scrutin, et elles ont été décrétées spécialement pour les paroisses d'Orleans et de Jefferson. Le pétitionnaire ne peut invoquer que la section 12 qui porte que ces commissaires chargés de présider à une élection doivent avoir qualité d'électeurs dans *leur précinct*. Il n'agit par conséquent de savoir si la 12 de section de la loi de 1847 et la 4 de section de la loi de 1846 renferment un ordre absolu ou ne font qu'indiquer un mode de nomination. Si elles renferment un ordre, il a été violée et l'élection est nulle, mais si elles indiquent purement et simplement un mode de conduite, l'élection ne saurait être invalidée.

M. Rosselius lit une série de décisions à l'appui de cette distinction; il cite même deux arrêts de la Cour Suprême sur des questions analogues. Ainsi par exemple les lois de la Louisiane déclarent qu'un mariage doit se célébrer en présence de trois témoins, qu'acte en soit dressé et que les époux, le magistrat qui célèbre le mariage et les témoins y apposent leur signature. Eh bien! si ces formalités ne sont point remplies, le mariage en est-il moins valide? La Cour Suprême déclare que non et ajoute que la loi sur la célébration des mariages ne fait qu'indiquer une règle de conduite dont la violation ne saurait porter atteinte à la validité du mariage. (*Rapports de la Louisiane, juge Yoe, affaires le Holmes contre Holmes*.)

Dans l'affaire de Robertson contre Brown, (*Rapports annuels*, vol. 3, page 131 où l'argument de la non interruption d'une hypothèque par les officiers qui étaient cependant obligés par les termes formels de la loi, la Cour Suprême a dit: Bien que ces termes exerçassent une règle de conduite, et que le contraire ne peut être admis, que que dans le cas où la nullité est spécialement décrétée par la loi.

M. Rosselius cite encore un arrêt de la Cour Suprême de l'Etat de l'Alabama. Le secrétaire d'Etat devait, aux termes d'une loi particulière, publier certaines annonces dans certains journaux. Il n'en fit rien, et la Cour Suprême décida que les dispositions de la loi indiquaient seulement une règle de conduite.

Une décision analogue a été rendue par le juge de la Reine dans l'affaire de Cole contre Ferrers (Scott's New Ports, vol. 7, page 242) et une autre dans le 2me volume des Rapports de Hill, page 42. Deux boîtes renfermant les listes ou bulletins des électeurs avaient été brisées, de manière à ce que le dépouillement devînt impossible. Le maire refusa d'admettre les autres retours et de reconnaître la validité de l'élection des officiers. La Cour, tout en maintenant jusqu'au 1er janvier de cette année les officiers le serment ordinaire, et la direction du nouvel atelier, No 60, rue de Chartres. M. Duclary va mettre la dernière main à cette remarquable toile.

HAITI.—Nous lisons dans une correspondance adressée de Port-au-Prince à un journal de New York, que l'opinion générale, dans l'île est que le gouvernement a consenti, sur la demande des consuls de France et d'Angleterre, à conclure une trêve avec les Dominicains, dont l'expiration devra être dénoncée au moins avant la reprise des hostilités. C'est une année de repos que le commerce notera sans doute à profit.

LÉGISLATION.

Nous publions aujourd'hui la quatrième article de notre correspondant.

Ame Article.

Causes du mal.

La première et la principale cause de la stagnation dont on se plaint, la cause qu'on peut appeler pivotale ou génératrice, c'est la suppression des banques.

Nous manquons de capitaux. Nos négocians, commerçans, artisans, nos hommes d'affaires en un mot ont, en fait de capital, tout juste ce qu'il leur en faut; on pourrait même dire qu'ils n'en ont pas assez. Et quand l'on d'eux a réussi, à force de travail et d'économie, à accumuler des capitaux considérables, il s'empresse de les emporter avec lui soit au Nord soit en Europe. C'est un fait avéré.

Cette tendance, on peut la combattre graduellement non par des déclamations, encore moins par des mesures rigoureuses; mais par une sage administration, par des mesures susceptibles de donner à la propriété plus de stabilité et plus de valeur.

Si, par exemple, nos affaires municipales étaient bien administrées; si nos conseils avaient toujours en vue, dans leurs délibérations, une sage économie; si les taxes étaient légères, non seulement nos capitaux n'émigreraient pas, mais les capitaux étrangers eux mêmes affluer ent vers nous, attirés par les avantages que nous leur offrions. Malheureusement, c'est l'inverse qui a lieu. Criblés de dettes que nous nommons, nous gaspillons nos moyens en futilités, en objets de luxe, comme de véritables enfants prodigues: Si bien que les taxes, les primes d'assurances et les autres charges indispensables réduisent à presque rien le revenu du propriétaire.

Or, n'est-ce pas faire tout ce qu'il faut pour éloigner de nous les capitaux?

Ainsi, au lieu d'attirer les capitaux qui nous manquent, nous les éloignons; et non contents de cela, nous avons poussé la démence jusqu'à spoliation les institutions de crédit; cédant à des clameurs insensées, nous avons de nos propres mains, tari la source de notre prospérité, et, véritables enfans que nous sommes, nous attribuons nos malheurs à quelques articles du code, tout innocents de tout cela, et sous l'empire desquels nos affaires ont été si florissantes pendant plus d'un quart de siècle!

En effet, de la guerre contre les banques, date le marasme qui nous dévore. La diminution des capitaux et la réduction du crédit ont naturellement amené la diminution des affaires et des profits de chacun, mais surtout de la partie la moins riche de la population, car, il ne faut pas s'y tromper, les institutions de crédit sont éminemment démocratiques; elles sont la providence du pauvre honnête, actif et industrieux, en lui fournissant ce qui lui manque pour se rendre indépendant: le capital.

On se tromperait d'ailleurs étrangement si l'on croyait que les banques ne profitent que à ceux qui leur empruntent directement. Le crédit étendu de proche en proche et se ramifie à l'infini. L'importateur peut, au moyen du crédit, accorder un plus long terme au détaillant, et celui-ci à ses pratiques; le négociant, au moyen du crédit qu'il obtient, peut faire des avances plus libérales au planteur. Le crédit, en un mot, est au corps social, ce qu'est à l'agriculture un bon système d'irrigation: il va porter partout, par d'imperceptibles canaux, la vie et la fécondité, en même temps qu'il donne une plus grande valeur aux produits par la rapidité des transports et la multiplicité des transactions. Même chez les peuples les plus riches, les institutions de crédit sont reconnues comme étant nécessaires; et à bien plus forte raison le sont-elles chez ceux qui sont comparativement pauvres—Cela se conçoit aisément, ces institutions de crédit, les alles ne le sont que terre à terre, et les grandes entreprises sont à peu près impossibles:—parce que le crédit est un levier d'une incalculable puissance dans les mains de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Et volontairement, dans nos sommes privés de son secours, peut-on concevoir un pareil aveuglement!

Il n'est pas possible de douter que la suppression des banques ne soit la cause génératrice du mal.

Voyez les villes de l'Union dont la prospérité nous fait particulièrement envie: Sont-elles habitées par une autre race que nous? Non; sont-elles plus heureusement situées que nous? Non; comme avantages naturels nous n'avons rien à désirer: placés à l'embouchure de l'un des plus grands fleuves du monde, lequel fleuve est le receptacle de tous les grands cours d'eau qui arrosent l'immense vallée de l'Ouest, notre situation, comme point commercial est incomparable.

D'où vient donc que ces autres villes prospèrent et foi, pendant que nous demeurons stationnaires? d'où vient qu'elles avancent à pas de géant, et nous à pas de tortue? —Cela vient de ce qu'elles ont suffisamment de banques et que nous en manquons. C'est la tout le secret.

Si on pouvait encore avoir un doute là-dessus, on n'aurait qu'à comparer la Louisiane à quelques autres. La Louisiane dit y a quinze ans, était sur le résultat de cette comparaison est décisif.

—Mais les banques étaient si mal administrées!

—Faites qu'elles le soient mieux.

—Mais elles ont occasionné des pertes aux porteurs de leurs billets.

C'est petite: étaient la conséquence de leur mauvaise administration, et leur mauvaise administration d'ailleurs, était en partie occasionnée par les fautes du gouvernement fédéral d'alors. Au surplus qu'importe un peu de mal lorsqu'il est compensé par un grand bien! Et qu'est-ce après tout que ces pertes d'un jour, comparées à la prospérité publique et privée développée pendant un quart de siècle!

Au reste, ces objections ne sont plus faites que pour la forme. A quelque chose malheur est bon, dit la sagesse des nations. Un cruelle et trop longue expérience a enfin dessillé les yeux d'une infinité de personnes, longtemps égarées par l'esprit de parti, et qui reconnaissent enfin leur erreur.

Seulement, pour sauver les apparences, comme s'il y avait du mal à avouer qu'on s'est trompé! elles veulent des banques libres, non des banques ordinaires. D'autres veulent des banques libres parce que c'est nouveau et que "il leur faut du nouveau, n'en fut il plus au monde."

A une autre époque, aussi, on préférait les banques sur propriétés foncières ou banques hypothécaires; on les considérait comme beaucoup plus sûres que les autres. L'expérience, cependant, a prouvé que cette préférence n'était pas méritée.

Les banques libres, comme il en existe à New-York et ailleurs, sont loin de mériter la préférence sur les autres; mais enfin, il faut souvent se plier au caprice des gens. Ayant absolument besoin d'institutions de crédit, nous aurions mauvaise grace à nous montrer difficiles. Mieux vaut cela que rien.

Sur les autres causes du mal, je passerai rapidement, parce qu'elles sont elles-mêmes occasionnées par la première.

Ainsi une cause de notre état de stagnation, c'est l'absence de voies ferrées. Pendant que les villes du littoral de l'Atlantique, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Charleston, etc., ont fait des travaux très considérables pour attirer à eux, au moyen de canaux et de chemins de fer, les produits de la grande vallée de l'Ouest, nous sommes demeurés inactifs, nous n'avons littéralement rien fait; pendant qu'elles dépensaient des sommes énormes pour attirer les affaires chez elles, nous n'avons pas tiré un écu de notre bourse pour cet objet.

Cet exemple, cependant, est bon à suivre, il doit être suivi. A force de nous reposer sur nos avantages naturels, nous finirons par être débordés et ruinés.

Le chemin de fer des Attakapas qu'il serait facile de pousser jusqu'au Texas; celui de Madisonville et Jackson, qui doit être le premier anneau d'une chaîne de travaux tendant à lutter contre la tendance envahissante des villes de l'Atlantique; celui de Tchoutapec, qui tend à faire de la Nouvelle-Orléans l'entrepôt de la Californie, de l'Oregon et de l'Amérique du Sud; tous ces travaux sont urgents, indispensables au développement de notre prospérité. Cependant, on en parle, et puis c'est tout.

Pourquoi donc n'agit-on pas? Hélas! on n'agit pas parce qu'on ne sait pas agir. On manque de la chose indispensable: les capitaux. Dans l'état actuel des choses, chacun a besoin de tous ces moyens pour ses affaires courantes, et nul ne peut faire les frais d'une entreprise dans l'espoir de récolter quelques années plus tard.

Pendant que des lignes de steamers s'établissent partout dans les ports de l'Atlantique, nous, dont l'importance commerciale est cependant plus grande (New-York excepté), nous tenons coi. Et, encore une fois, ce n'est pas l'activité qui nous manque, ce sont les capitaux.

En définitive, la cause première de notre inaction qui, à son tour, entraîne nos progrès, c'est le manque de capitaux.

Espérons donc que la législature prochaine comprendra sa mission, et qu'elle prendra des mesures prompteses et énergiques pour nous procurer des banques. C'est la pierre fondamentale de l'édifice, la base de notre prospérité future. Qu'on nous donne des banques, et qu'on nous laisse complète liberté d'action, c'est tout ce qu'il nous faut: le reste viendra de soi.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

NEW-YORK, 12 novembre 1851.

La justification de Kossuth par les officiers de la frégate à vapeur *Mississippi* est le sujet de toutes les conversations. Ils appellent la lettre de l'attaché d'ambassade qui a calomnié l'illustre Hongrois un *tissu d'abominables mensonges*. Il est faux, disent-ils, que ce dernier et ses compagnons aient manqué de respect au capitaine Long et n'aient pas même pendant toute la traversée une conduite parfaitement convenable. Le même journal qui a publié la lettre calomniatrice renfermait ce matin celle des officiers du *Mississippi*.

Ces dernières accusent M. Hodge, consul des Etats Unis à Marseille, d'une trop grande dose d'obséquiosité envers le gouvernement français. M. Hodge en effet a déclaré que la lettre de Kossuth aux démocrates de Marseille avait été publiée sans son consentement et à son insu. La plupart des consuls américains manifestent les mêmes tendances. M. Walsh a été longtemps accusé de se mêler dans ses relations d'ici peu républicain, et le gouvernement cédant à l'opinion publique l'a rappelé de Paris. Je ne suis pas radical, mais je déterrais voir nos représentans à l'étranger agir avec une certaine indépendance. Il ne leur convient certainement pas de s'immiscer dans la politique des pays où leur seul devoir est de protéger non intérêts, mais il ne faut pas non plus pousser trop loin l'esprit conservateur et la crainte d'offenser les têtes couronnées de l'ancien monde. Il serait humiliant que l'aigle américain se fît simple voletur de basse cour. On n'assure que le consul des Etats Unis à Vienne est beaucoup plus autrichien que Hayneau lui-même. Et les consuls à la Havane, quel excellent démocrate!

Si nos consuls et nos ambassadeurs se font les vils adulateurs de la royauté, que doit-on attendre du menu fretin attaché aux légations. Les petits jeunes gens attachés à nos ambassades essaient de leur mieux à singer l'aristocratie et trouvent le titre de démocrates beaucoup trop vulgaire pour être porté.

Il est temps que le peuple américain se fasse représenter dans les cours étrangères par de vraie républicains, par des hommes qui rappelent au moins par leur indépendance et leur ancienne démocratie l'immortel Benjamin Franklin.

Les Hongrois arrivés à bord du *Mississippi*, sont tous de beaux hommes à la figure martiale. Le chef d'état major de Kossuth se trouve parmi eux, le même dont l'éloquence a soulevé la Transylvanie et a fait prendre les armes à cent mille hommes qu'il a conduits sur les champs de bataille de la Hongrie. Kossuth est attendu ici par l'*Asia* qui arrivera vers le 20 de ce mois.

ELECTIONS DE LA LOUISIANE.

Nous avons reçu de Bâton-Rouge les retours officiels suivans du vote donné aux candidats pour le Congrès dans le quatrième district, et dans tout l'Etat, aux candidats pour la place d'auditeur. L'élection de M. Moore, whig, ne peut plus faire l'objet d'un doute; il aura même triomphé à une majorité beaucoup plus forte qu'on ne le pensait d'abord. Le sorcier de M. Bordeton nous paraît presque aussi sauvé, mais sa majorité ne dépassera pas 150 voix. Voici les retours:

1er DISTRICT.	
St Martin,	3,193 voix
R C Hagan,	2,763 "
Maj. de St Martin,	436 "
2me DISTRICT.	
Aristide Landry,	3,933 voix
Van P Winder,	4,500 "
Maj. de Landry,	1,433 "
3me DISTRICT.	
A Penn,	4,740 voix
Upton,	3,590 "
Maj. de Penn,	1,150 "

4me DISTRICT.	*Moore*	*Moore*
Ste Marie,	170	457
St Martin,	234	464
Caccasieu,	302	61
Lafayette,	366	143
St Landry,	559	813
Rapides,	494	397
Natchitoches,	561	353
Caddo,	295	522
Union,	370	465
Washita,	196	241
Bienville,	357	190
Vermilion,	79	166
Sabine,	231	297
Morehouse,	120	251
Jackson,	265	177
Caldwell,	158	76
	4,361	5,139
Claiborne,	238	466
Bossier,	—	42
De Soto,	165	—
	17,152	17,578
	307 verbal	443
Claiborne,		
Bossier,		
De Soto,	329 maj.	

La majorité de Bordelon dans toutes les paroisses de l'Etat, moins Claiborne, Bossier et De Soto, est de 426 voix. Nous apprenons verbalement que la majorité de Bordelon à Claiborne est de 136 voix, et celle de Porter à De Soto de 329. Bordelon a encore 233 voix de plus que son concurrent. Reste la paroisse Bossier, mais il est de la dernière impossibilité qu'elle donne plus de 200 voix à Porter, ce qui laisserait encore une petite majorité à Bordelon.

Quant à la législature, en voici la composition: Sénat, 17 whigs et 15 démocrates; Chambre des Représentans, 54 whigs et 39 démocrates, moins les deux représentans de Claiborne, celui de Bossier et celui de De Soto, dont l'élection n'est pas encore connue officiellement. Mais on assure qu'un whig et un démocrate ont été élus à Claiborne, un whig à Bossier [M. B. J. Looney] et un démocrate à De Soto. La Chambre renfermera très probablement 56 whigs et 41 démocrates, ce qui donnera à son amie une majorité de 15 voix.

CHRONIQUE LOCALE.

Les exécuteurs testamentaires de John McDonogh ont institué hier une affaire devant la 5ème Cour de District contre J. Aguilard, collecteur des taxes d'Etat du 8me District représentatif, pour avoir annoncé en vente certaines propriétés sur lesquelles les taxes ne seront dues que le 22 novembre.

ASSURANCE.—Renaud Petibien a enregistré hier devant la 5me Cour de District une pétition dans laquelle il allègue qu'une propriété lui appartenant, située au lac Borgne et connue sous le nom de Crescent Hôtel, était assurée à la Compagnie des Négocians et Habitants pour une somme de $6000; que la dite propriété a été consumée par un incendie dans le courant de l'hiver dernier, et qu'il s'est adressé à la dite compagnie pour recouvrer le montant de l'assurance, ce qui lui a été refusé. Il demande en conséquence qu'il soit fait droit à sa demande.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Le jury dans l'affaire de A. G. Powers vs. Wm Florence et le shérif, a rendu un verdict en faveur des défendeurs.

4ME COUR DE DISTRICT.—Un jugement de $300 a été rendu hier par le juge Buzzwinkle contre la succession de Cornélius Paulding et en faveur de la Société Amicale de la Bible. Paulding ayant souscrit la dite somme avant sa mort et les exécuteurs ayant refusé de les payer.

—Le grand jury s'est assemblé hier et a trouvé bien à poursuivre contre Francis Shenier, accusé d'abus de confiance, et contre Anthony Williams, accusé de vols et d'être introduit dans une maison avec intention de voler.

—M. Rodrigues a été examiné hier devant le recorder Gaudin, sous la prévention d'agression le 2 novembre dernier sur une femme nommée A. C. Lefèvre. L'accusé a été renvoyé devant le jury de district.

—John Downing a fait hier un affidavit devant le recorder Gaudin contre un individu dont il ne connaît pas le nom, qui lui a volé une certaine quantité de linge de corps. L'accusé n'a pas encore été arrêté.

—Wm Perkins et Wm Rogers ont été condamnés hier par le recorder Caldwell à $5 d'amende pour avoir porté des armes cachées et avoir insulté un watchman.

—L'esclave Emilie Johnson a été accusée hier devant le recorder Caldwell d'avoir recelé une autre esclave nommée Betsey et appartenant à Mme Caldwell. Cette affaire n'a pas encore été examinée.

FEUILLETON.

OLYMPE de CLEVES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

IX.

LE BOYER.

Bannière, il fut le dire à sa louange, Bannière résista héroïquement; mais malheureusement il n'était pas le plus fort, et on le trouva un jour du lendemain dans le foyer comme preuve de la fatale nouvelle.

Alors, devant toute la troupe déjà prête pour le spectacle, lutter fut à Bannière de raconter une seconde fois, non-seulement tout ce qui s'était passé dans le couloir des artistes il y avait dix minutes, mais encore, comme préface indispensable au grand événement qui venait de s'accomplir et qui mettait le désordre dans la troupe comique, la visite que Champmeslé avait faite la veille à la chapelle du novicat et la conversation qui en avait été la suite.

Ce récit, fait avec une émotion facile à comprendre par ce novice fiévreux de sa foi, embrasa du feu des quinquets, enivré du toucher des parfums et du souffle des dames de la comédie, qui, depuis un instant, lui faisaient une atmosphère près de laquelle celle de l'enfer, tant redouté de Champmesle, émit une brise de Laponie, ce récit produisit un effet lugubre sur l'assemblée.

—Allons, décidément la recette est perdue! s'écria l'orateur de la troupe en laissant tomber ses bras avec découragement.

—Nous sommes ruinés! dit le premier grime.

—Le théâtre va fermer! s'écria la duègne.

—Et toute la ville qui est dans la mie! s'écria la suivante de Marianne, jeune soubrette de dix-huit ans qui paraissait connaître toute la ville.

—Et M. de Mailly qui nous a envoyé une collation en nous prévenant qu'il viendrait la manger avec nous! reprit l'orateur.

—Et Olympe qui n'a plus d'Hérode! dit le premier grime.

—Est-ce qu'elle ne sait pas ce qui arrive?

—Non, elle est encore dans sa loge, elle achève de s'habiller. Tout à l'heure, en passant même, j'ai entendu Champmesle lui crier: Bonsoir.

—Eh! prévenons-la, disent quelques voix de femmes oubliant l'amour propre personnel au milieu de ce grand désastre public.

Et se frayant un chemin au milieu de gens qui se précipitaient tous ensemble vers la porte.

Bannière, un moment délaissé, profita de cet abandon pour se ranger modestement dans un coin.

Au même moment, la foule qui se pressait devant la porte s'écarta.

—Qu'est-ce? qu'y a-t-il? que veut-on? dit un appaisant sur le seuil du foyer une jeune femme d'une exquise beauté, qui, revêtue d'un magnifique costume de reine, avec des paniers de dix pieds de circonférence et une coiffure d'un pied de hauteur, s'avançait majestueusement, suivie de deux dames d'honneur qui portaient la queue de son manteau.

Elle avait les yeux noirs, plus noirs encore sous le poudre, le visage pâlissant d'une couleur ovale, lorsque son rouge, des dents blanches comme la porcelaine, tant elles étaient diaphanes, et puis des lèvres savoureusement rouges et sensuelles, un bras et une main de reine opposaient, un peu artificiellement à la vive impression sur Bannière, Olympe de Cleves était une fille de qualité, qu'un amant mort-quelque avait enlevée de son couvent en 1720, c'est à dire lorsque elle avait la même age que cette femme.

Ce mouquerian, après avoir gardé une fidélité d'un an à sa maîtresse, ce qui était presque tout dans les lasses de la compagnie, l'avait quitté un beau matin, et on ne l'avait plus revu.

Olympe, alors, seule, abandonnée, sans avenir, n'osant rentrer dans sa famille et ne voulant pas retourner au couvent sans cela, avait vendu le peu de bijoux que lui avait laissé, et, après un an d'études, elle avait débuté sur un théâtre de province.

Elle était si belle qu'elle triompha.

Olympe comprit que lorsque la nature avait tout fait pour une femme, il fallait que, de son côté, elle fît beaucoup pour elle. Elle se mit à travailler, sérieusement cette fois, et au bout d'un an, en changeant de théâtre, et de talent, sûpléant pour son talent, quelle n'était fait, comme nous l'avons dit, siffler pour sa beauté.

Peu à peu, et de troupe en troupe, Olympe avait monté jusqu'aux théâtres de grande ville, et, profitant vivant pour les ainsi-nous-parlons pour les financiers, elle jouissait d'une double réputation de bonne comédienne et de femme sage.

Ce n'était pas qu'Olympe fut un martyre vertueux, mais d'après un homme, elle avait appris à haïr tous les hommes, et comme ses beaux yeux sont plus profondes dans ceux qui plus tendres, une blessure vivait saignante depuis quelque temps sur un cœur de la beauté.

Alors, officiers, financiers, comédiens, prélats, Olympe, tout tout tour sous ses pieds pendant trois ans.

Et un jour, ou plutôt un soir, c'était à Marseille, Olympe vit dans les coulisses un homme d'une grande beauté, et surtout d'une grande distinction, il était vêtu de l'uniforme des gardes-du-corps et portait les insignes de capitaine.

Olympe venait de jouer un petit rôle dans lequel on l'avait fort applaudie, et à sa sortie de scène, tout les gens l'avaient entourée.

Vous gênez quelqu'un, m'amour, et, des plus gênant, s'adressant d'abord à celui qui dit:

—Madame, je vous prie de vous ranger.

Et se retournant vers une dame qui était la plus proche d'elle, et tirant, comme cette, de tout son poids, le bras de son voisin, il ajouta:

—Mademoiselle, je vous aime.

—Et quand on a dit cela, comme on a assez fait sans doute, reprit Olympe en riant avec dédain, on ne comprend que cette fille de qualité vienne vous apporter sa fleur.

—On attend, non par ce que vous dites, madame, mais on attend qu'une femme qui a souffert, ait quelque pitié d'un jeune amant, qui n'a jamais voulu en écouter un second parce qu'elle haït les hommes, on attend, dis-je, que cette femme transformée, devenue par le pardon qu'on lui a accordé, l'ange du bonheur, chante pour le peuple du bonheur.

Vous ne que l'on attend, mademoiselle.

Mais, alors, dit Olympe en tremblant, mieux vaut valu, ce me semble, ne rien dire à ce jeune homme.

—Pourquoi donc, mademoiselle? l'homme qu'on a dédaigné ne peut être désagréable, et le moqueur d'un jour peut bien, ensuite le prendre au sérieux. Mais, mademoiselle, enfin il exigerait que la femme qui en était l'objet pour lui fût toujours pure chaste. Vous boutez que j'essayais de vous prouver, trop heureux si j'en avais.

Pendant ce discours, tchaud à dire, demeurait sur la pointe de vous et de genie, Olympe avait senti son cœur s'enfler d'une chaleur douce et vivante.

Elle baissa les yeux pendant quelques secondes, puis les releva tendrement.

Le rude n'est pas beaux qu'elle paraît. Il sait prit la main.

—Et que je comprends! dit il.

—Demain, dans cela dans huit jours, répondit Olympe. Et quand j'y serai habituée, demandez-moi ma voix dire aimé.

Et en disant ces mots, et levant en main jusqu'au lèvres du comte, qui transmirent de joie, et disparut.

Le comte, au lieu de la suivre, s'inclina respectueusement, et revint vers les officiers qui lui demandèrent des nouvelles de l'explication.

—Elle a été orageuse! fit l'un.

—Elle a demandé l'entrée! dit l'autre.

—Je parie qu'elle l'interrogera un troisième.

—Messieurs, répondit le comte de Mailly, c'est en femme une bien adorable femme que Mlle Olympe.

Et il sortit sur ces paroles.

Le lendemain, les artistes s'étaient avec étonnement, et en quelques jours devaient suffire pour en expliquer le mystère.

(*A continuer.*)

Le soussigné, prenant l'attention des actrices du théâtre, informe nous remercie, ses marchandises qui sont en vente jusqu'au 10 décembre, par Vincent & Co, 63, Dauphine. 22nov

[illegible]

[illegible]

Arrivé depuis le 6 du courant, 109 balles.
Expédié dans le même temps pour Liverpool, 164 balles.—Havre, 500—Brême, 843—Anvers, 79—Ai-cante, 996—les cuves, 350—New York, 3[illegible] semaine, 4,755 balles. Stock en magasin et à bord de bateau, 15,503 balles.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains du 1er septembre 1851.	22,571
Reçus à la ville de Baltimore,	3,138
	3,543
	22,116
Expédié la semaine dernière,	2,753
Expédié antérieurement,	2,726
	11,643
Stock aux places,	15,633

Il n'est fait quelques demandes de cet article depuis notre dernier compte-rendu. Les ventes se sont élevées à environ 650 boucauts, dont 150 balles et refusés à 5½ c—215 de 5 à 6 c, 100 balles et refusés à 6½ c—215 de 6 à 7½—10 de 7½ à 8 c et 15 de 8 à 9½ c. Il est bien rare que nous ne ne chargeions un tabac de 5 à 6 les pris et nous repondons que à ceux qui veulent, savoir lugs, 3½ @ 4½—feuille, ordinaire 5 à 6 commune, 4½ @ 5½—bon @ fine, 6 @ 6½—choice 7 @ 7½ à 8 la liv.

SUCRE—La demande a été très active pour cet article pendant la dernière semaine, et les ventes se sont élevées à 1,300 boucauts, et 1,000 vendus aujourd'hui à des prix fermes. Nous connaissons inférieur, vergeé 3½—commun, 3¾ @ 4—fair 4¼ @ 4½—prime 5¼ à 5½—choice, 5¾ à 6—canelle 6½ à 7 c la liv.

MELASSE—A notre dernière revue, nous avions remarqué que les ventes étaient en progrès. Depuis, la demande a été active et les prix ont haussé de 1 à 2 c la gallon, les principales affaires se sont faites à 24½. Il a été vendu pendant la semaine 65 à 70 barils, dont 1,500 mercredi. Nous apprenons que 1,000 barils ont été vendus aujourd'hui.

FARINE—Le marché a été ferme depuis notre dernière revue, et hier on a vendu 500 barils de 12 à 12½ le baril. Il n'a été vendu pendant la semaine 20,200 barils, dont 1,500 aujourd'hui. Au commencement de la semaine les spéculateurs de Louisiane ne vendaient $4 à $4 12½ net, mais depuis, des achats massifs ont vendu à $4 à $4 12½ net, et 15 pour les marques de fantaisie, et $4 50 et $4 75 pour les marques extra.

CEREALES—Les arrivages de maïs ont été très limités; quelques lots ont obtenu de bons prix et même une hausse. Les ventes de la semaine se monten à environ 8,500 sacks à 46 et 52 cts la boisseau. L'avoine s'est vendue à 31 et 32 cts pour le Western et Ohio. Il n'y a pas de froment sur le marché, et les prix sont nominaux. Une petite vente de son a eu lieu à 67 et 70 cts les 100 livres.

CAFE—La demande s'est améliorée pour le Rio, mais les prix n'ont pas varié. Les ventes de la semaine se sont élevées à 14,000 sacks à 8 et 8¼ c la liv. Un lot de 1,000 sacks s'est vendu à 8¼ c la.

Oski—De seconde main, le gros se vend à $1 05 et le bon à $1 15 rendu.

DOUX—Quelques lots ont été reçus et nous avons remarqué une vente de 60 barils d'alcohol à 25 cents la liv. Il a été vendu 100 barils de rhum à une hausse. Quelques autres ventes se sont vendus à 18 à 20.

BRAISES—Le marché a été depuis notre dernier rapport. Nous avons remarqué une vente de 75 boucauts et 50 barils à 7 cts la liv. Il a été vendu 100 boucauts à 7 cts la liv. Nous avons eu en magasin et sur bord de bateau, 15,503 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains du 1er septembre 1851.	22,571
Reçus à la ville de Baltimore,	3,138
Arrivé antérieurement,	3,543
	22,116
Expédié la semaine dernière,	2,753
Expédié antérieurement,	2,726
	11,643
Stock aux places,	15,633

Il n'est fait quelques demandes de cet article depuis notre dernier compte-rendu. Les ventes se sont élevées à environ 650 boucauts, dont 150 balles et refusés à 5½ c—215 de 5 à 6 c, 100 balles et refusés à 6½ c—215 de 6 à 7½—10 de 7½ à 8 c et 15 de 8 à 9½ c. Il est bien rare que nous ne ne chargeions un tabac de 5 à 6 les pris et nous repondons que à ceux qui veulent, savoir lugs, 3½ @ 4½—feuille, ordinaire 5 à 6 commune, 4½ @ 5½—bon @ fine, 6 @ 6½—choice 7 @ 7½ à 8 la liv.

SUCRE—La demande a été très active pour cet article pendant la dernière semaine, et les ventes se sont élevées à 1,300 boucauts, et 1,000 vendus aujourd'hui à des prix fermes. Nous connaissons inférieur, vergeé 3½—commun, 3¾ @ 4—fair 4¼ @ 4½—prime 5¼ à 5½—choice, 5¾ à 6—canelle 6½ à 7 c la liv.

MELASSE—A notre dernière revue, nous avions remarqué que les ventes étaient en progrès. Depuis, la demande a été active et les prix ont haussé de 1 à 2 c la gallon, les principales affaires se sont faites à 24½. Il a été vendu pendant la semaine 65 à 70 barils, dont 1,500 mercredi. Nous apprenons que 1,000 barils ont été vendus aujourd'hui.

FARINE—Le marché a été ferme depuis notre dernière revue, et hier on a vendu 500 barils de 12 à 12½ le baril. Il n'a été vendu pendant la semaine 20,200 barils, dont 1,500 aujourd'hui. Au commencement de la semaine les spéculateurs de Louisiane ne vendaient $4 à $4 12½ net, mais depuis, des achats massifs ont vendu à $4 à $4 12½ net, et 15 pour les marques de fantaisie, et $4 50 et $4 75 pour les marques extra.

CEREALES—Les arrivages de maïs ont été très limités; quelques lots ont obtenu de bons prix et même une hausse. Les ventes de la semaine se monten à environ 8,500 sacks à 46 et 52 cts la boisseau. L'avoine s'est vendue à 31 et 32 cts pour le Western et Ohio. Il n'y a pas de froment sur le marché, et les prix sont nominaux. Une petite vente de son a eu lieu à 67 et 70 cts les 100 livres.

CAFE—La demande s'est améliorée pour le Rio, mais les prix n'ont pas varié. Les ventes de la semaine se sont élevées à 14,000 sacks à 8 et 8¼ c la liv. Un lot de 1,000 sacks s'est vendu à 8¼ c la.

Oski—De seconde main, le gros se vend à $1 05 et le bon à $1 15 rendu.

DOUX—Quelques lots ont été reçus et nous avons remarqué une vente de 60 barils d'alcohol à 25 cents la liv. Il a été vendu 100 barils de rhum à une hausse. Quelques autres ventes se sont vendus à 18 à 20.

BRAISES—Le marché a été depuis notre dernier rapport. Nous avons remarqué une vente de 75 boucauts et 50 barils à 7 cts la liv. Il a été vendu 100 boucauts à 7 cts la liv. Nous avons eu en magasin et sur bord de bateau, 15,503 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains du 1er septembre 1851.	22,571
Reçus à la ville de Baltimore,	3,138
Arrivé antérieurement,	3,543
	22,116
Expédié la semaine dernière,	2,753
Expédié antérieurement,	2,726
	11,643
Stock aux places,	15,633

Il n'est fait quelques demandes de cet article depuis notre dernier compte-rendu. Les ventes se sont élevées à environ 650 boucauts, dont 150 balles et refusés à 5½ c—215 de 5 à 6 c, 100 balles et refusés à 6½ c—215 de 6 à 7½—10 de 7½ à 8 c et 15 de 8 à 9½ c. Il est bien rare que nous ne ne chargeions un tabac de 5 à 6 les pris et nous repondons que à ceux qui veulent, savoir lugs, 3½ @ 4½—feuille, ordinaire 5 à 6 commune, 4½ @ 5½—bon @ fine, 6 @ 6½—choice 7 @ 7½ à 8 la liv.

SUCRE—